

Charte des règles de civilité du Lycéen

Le lycée est un lieu d'instruction, d'éducation et de vie collective où s'applique les valeurs de la République : **liberté, égalité, fraternité, laïcité**. La mise en pratique de ces valeurs au sein du lycée permet d'offrir un cadre de vie propice aux apprentissages et à la réussite de tous. Pour cela, chacun doit connaître, s'approprier et appliquer les règles communes.

La présente charte reprend les principaux éléments du règlement intérieur sous une forme simplifiée. Ces règles sont les conditions du « vivre ensemble » dans le lycée. Chaque élève doit donc s'engager personnellement à les respecter dans la classe, dans l'établissement et à ses abords.

RESPECTER LES REGLES DE LA SCOLARITE :

- Respecter l'autorité des personnels de l'établissement.
- Respecter les horaires des cours et des activités pour lesquelles un engagement a été pris.
- Se présenter avec sa carte de lycéen et le matériel nécessaire.
- Faire les travaux demandés par le professeur.
- Entrer en classe et circuler dans les couloirs calmement.
- Entrer au lycée avec une tenue vestimentaire convenable.
- Adopter un langage correct.

RESPECTER LES PERSONNES :

- Avoir un comportement respectueux envers les adultes et les autres élèves à l'intérieur ou à l'extérieur de l'établissement, y compris à travers l'usage d'internet.
- Etre attentif aux autres et solidaires des élèves plus vulnérables.
- Briser la loi du silence en cas de souffrance d'un ou plusieurs élèves.
- Ne jamais mettre en cause ou se moquer d'un adulte ou d'un élève pour quelque raison que ce soit.
- Refuser tout type de violence ou de harcèlement.
- Respecter et défendre le principe absolu d'égalité entre les filles et les garçons et les règles de la mixité.
- Ne pas avoir un comportement violent, ni participer à un jeu qui viserait à blesser un camarade physiquement ou moralement.
- Respecter l'interdiction d'utiliser son téléphone portable pendant les cours et les activités éducatives et plus généralement dans les bâtiments.
- Ne pas utiliser son téléphone portable pour filmer et diffuser les images portant atteinte à la dignité des personnes.
- Faciliter et respecter le travail des agents d'entretien.
- Respecter les personnes, avoir un comportement correct à l'occasion des sorties scolaires ainsi qu'aux environs immédiats de l'établissement.

RESPECTER LES BIENS COMMUNS :

- Respecter le matériel de l'établissement, ne pas écrire sur le mobilier ni sur les murs.
- Garder les locaux et les sanitaires propres.
- Respecter les principes d'utilisation des outils informatiques.

Le respect de l'ensemble de ces règles participe à instaurer un climat de vie favorable dans le lycée, à développer une confiance partagée entre adultes et élèves et à créer un esprit de solidarité entre élèves. Il permet à la communauté éducative de développer un contexte propice aux enseignements et à l'épanouissement des capacités et des compétences de chaque lycéen.